Espace, territoires et sociétés

Collection dirigée par Olivier Dehoorne

L'espace caribéen, ses îles et ses rivages continentaux, la région Caraïbe dans son environnement américain, sont les approches privilégiées de la collection Espace, territoires et société des Presses universitaires des Antilles. La collection propose un regard sur la construction territoriale de la Caraïbe dans ses dimensions géographiques, historiques, culturelles, sociales, économiques, géopolitiques et politiques. Elle propose des études sur le rapport des hommes à leur espace, les formes de développement – économique, social, culturel, politique –, les représentations et les mobilités, l'aménagement et la fabrication du territoire, les enjeux territoriaux et les relations de pouvoir, croisant les expériences des mondes insulaires et tropicaux. La collection Espace, Territoires et Sociétés accueille des travaux fondamentaux et des recherches empiriques qui permettent de saisir les processus de construction des sociétés et des États de la Caraïbe.

Parutions :

Damus, O. (2021). *Anthropologie de l'accouchement à domicile. Les mères, les matrones et les sages-hommes traditionnels d'Haïti prennent la parole.*

Tchékémian, A. (2021). *Clipperton : les restes de La Passion. Regards sur le seul atoll corallien français dans l'océan Pacifique nord-oriental*.

Providence, C. (2022). *Les paradoxes du changement en Haïti. Politiques publiques et développement territorial*.

Montouroy, Y. (dir.) (2023). *Les transitions écologiques ultra-marines au concret. Politiques publiques, animations territoriales et pratiques sectorielles*.

Paul, B. (dir.) (2023). *Innovations agricoles et agroalimentaires en Haïti*.

L'agriculture tropicale en milieu insulaire entre tradition et innovation

Vers une autosuffisance des productions vivrières en Polynésie française

par

Anthony Tchékémian

Introduction générale

Cet ouvrage permet de dépeindre une agriculture tropicale, en milieu insulaire, en nous appuyant sur les pratiques ayant cours en Polynésie française. L'objectif est de savoir si les productions peuvent assurer un approvisionnement régulier en produits locaux à des prix supportables, tout en répondant aux attentes des consommateurs sur le plan de la diversité et de la qualité de l'offre. En parallèle, les acteurs développent de nouvelles pratiques agricoles et alimentaires. Ces évolutions entraînent des transformations territoriales, d'importants changements institutionnels et une profonde réorientation des activités économiques. Ces mutations sont donc marquées par de nombreuses innovations : économiques (diversification des secteurs de production), organisationnelles et institutionnelles (émergence de nouveaux acteurs publics, privés), sociétales (changement des habitudes alimentaires) et environnementales (nouveaux modes de gestion des ressources). Cette dynamique se traduit par la restructuration des exploitations corrélée à de nouvelles demandes de services et de produits, puis à de nouvelles activités et pratiques au sein des terroirs.

Au regard de la prévalence de l'obésité[1] en Polynésie française et des effets présumés de la nourriture manufacturée sur la santé publique, nous nous intéressons aux grands bouleversements sociaux, économiques et culturels ayant contribué à transformer la société, tout en œuvrant au développement de ce vaste territoire archipélagique éloigné de sa métropole. Ainsi, un certain nombre de questions guident ce travail de réflexion et d'analyse. Face aux handicaps structurels, quel est l'état actuel du développement agricole ? Quelles sont les activités et les productions locales qui pourraient avoir une influence sur les choix alimentaires ? Pourquoi ces dernières sont-elles complétées par des importations ? Quels sont les effets du programme agricole polynésien et des mécanismes de soutien en faveur des productions vivrières ? Pourquoi l'agriculture biologique polynésienne trouve-t-elle un terreau favorable à son développement ? Puis, la Polynésie française pourrait-elle tendre vers une autosuffisance de ses productions vivrières ? De ces questions émerge l'hypothèse suivante : si l'agriculture polynésienne innove et évolue vers des modèles locaux, traditionnels et de qualité, elle pourrait mieux contrôler le lien « agriculture – alimentation ». Par ailleurs, ces modèles faciliteraient l'autosuffisance alimentaire afin que la Polynésie française maîtrise au plus près son avenir et sa gestion des crises (sanitaire, économique, environnementale). Pour vérifier cette conjecture, nous nous intéressons aux activités agricoles ayant cours dans les cinq archipels polynésiens avec une attention particulière sur les productions animales et végétales, dont celles nécessaires à l'alimentation en produits frais et locaux. Ainsi, trois parties structurent cet ouvrage.

1. En Polynésie française, « 70 % des adultes sont en surpoids (dont 40 % au stade de l'obésité) – soit le triple pour l'obésité et le double pour le surpoids de la moyenne mondiale – et 36 % des enfants de 7 à 9 ans également (dont 16 % au stade de l'obésité). La Polynésie française se classe ainsi parmi les pays les plus touchés au monde ». Dossier de presse du département des programmes de prévention, en charge du sport-santé, ministère de la Santé et de la Prévention, ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports, p. 2. https://www.presidence.pf/wp-content/uploads/2018/07/Dossier-de-presse-sport-sant%C3%A9.pdf.

La première expose les fondements de l'agriculture en Polynésie française, c'est-à-dire l'évolution et l'adaptation de l'économie. Le premier chapitre expose le développement de l'agriculture polynésienne : d'une économie de comptoir au XVIIIe siècle à une économie mixte de nos jours. Le deuxième chapitre dévoile les mécanismes de soutien en faveur de la production locale puisqu'en Polynésie française les handicaps structurels sont réduits par les aides européennes, l'interventionnisme de l'État français et du Gouvernement polynésien. Cependant, la qualité phytosanitaire des productions agricoles bien qu'améliorée ces dernières années reste perfectible.

La deuxième partie présente les acteurs, les systèmes et leurs portées politiques en Polynésie française. Ainsi, en réponse aux inquiétudes des consommateurs, le troisième chapitre permet de définir le rôle et les fonctions des activités agricoles, puis les concepts mobilisés, dont le triptyque : « agricultures – territoires - acteurs », en vue d'étudier leur application dans les terroirs polynésiens. Le quatrième chapitre aborde le développement et les enjeux de l'agriculture biologique polynésienne au moyen de normes, de certifications et de projets en cours. La démarche méthodologique s'appuie sur l'étude de la réglementation, des textes officiels appliqués en Polynésie française, des politiques publiques et des initiatives locales agricoles mises en place.

La troisième partie renvoie aux pratiques et activités agricoles ayant cours dans chacun des archipels. Ajoutons qu'en Polynésie française, située au sud de l'équateur, le climat est globalement de type tropical. Il se caractérise par deux saisons : l'une dite chaude et humide, de novembre à avril, l'autre, plus fraîche et sèche, de mai à octobre. Les températures varient peu au cours de l'année : elles sont donc plus élevées dans les îles du nord (comme aux Marquises), puis progressivement plus fraîches dans celles du sud (aux Australes sous l'influence d'un climat océanique tempéré). Puis, en raison de l'immensité territoriale, le pavage communal est discontinu : il s'étend sur 5,5 millions de km^2 pour 4 167 km^2 de terres émergées, mais seulement 3 800 km^2 habités, réparties en cinq archipels, avec chacun des microclimats et des spécificités culturelles, artisanales et agricoles. Neuf terrains d'étude ont donc été retenus, illustrant l'ensemble des problématiques agricoles en Polynésie française. Aussi, après avoir abordé dans le cinquième chapitre, les aspects méthodologiques retenus afin d'appréhender les terroirs polynésiens, le sixième chapitre nous conduit dans l'archipel de la Société : à Tahiti, hors de l'agglomération de Papeete, ensuite à Moorea, puis sur l'île de Taha'a. Le septième chapitre nous transporte dans l'archipel des Australes à Rurutu, ensuite aux Tuamotu sur l'atoll de Rangiroa, enfin aux Marquises à Nuku Hiva.

Globalement, la méthodologie adoptée repose sur une analyse bibliographique et des études de cas, mêlant observations de terrain et entretiens semi-directifs auprès d'acteurs (responsables d'institutions, mais aussi des agriculteurs et consommateurs…). L'exploration de ces territoires insulaires tropicaux donne lieu à neuf monographies d'îles et d'atolls, détaillées et illustrées, renseignant sur les ressources rurales, les réalisations, les projets en cours et à venir, tout en témoignant de la diversité interne des archipels : du coprah au monoï, de l'élevage à l'agro-industrie, de la canne à sucre au rhum, sans oublier la pêche, la perliculture, l'arboriculture, la sylviculture, la viticulture, l'horticulture, l'artisanat et la pharmacopée traditionnelle. Là encore, une série de questions guide notre analyse : quelles réglementations s'appliquent au sein de ces différents territoires polynésiens ? Quelles sont les actions en faveur du développement rural initiées, achevées ou refusées par les acteurs (aspects économiques, sociaux et culturels) ? Quelle synergie existe-t-il dans ces archipels ?

En conclusion, nous nous questionnons sur les défis des différentes formes d'agricultures polynésiennes, dans un contexte de remise en question des modèles agricoles et des modes de consommations glocalisés[2]. Enfin, nous ouvrons le débat sur le passage de l'agriculture locale à la souveraineté alimentaire. Le schéma ci-après offre une vision synoptique de l'articulation de cette étude.

Nota bene : L'expression des surfaces des îles et des atolls (issue de données officielles) intègre automatiquement la partie lagonaire, qui est parfois plus importante que les surfaces émergées. De la même façon, la surface d'un terrain en pente est prise en compte, par exemple dans le calcul de la surface agricole utile (SAU) ; or ce terrain peut s'avérer inexploitable !

Des termes tahitiens figurent dans ce travail. Leur graphie et leur définition proviennent du dictionnaire en ligne de l'Académie tahitienne, Fare Vana'a, afin de respecter : les occlusives glottales (représentées par une apostrophe, nommée « 'eta »), marquant l'élision d'une voyelle finale à la rencontre d'une autre voyelle, et considérées comme une consonne, ainsi que les voyelles longues (indiquées par un macron[3] qui les surmonte, appelé « tārava »), indiquant une prononciation plus longue sur les voyelles.

2. La glocalisation est un néologisme formé à partir de la contraction des mots « globalisation » et « localisation ». Ce terme désigne l'adaptation des méthodes et techniques globalisées aux conditions locales (Robertson, 1994, 1995). Son acception a, par la suite, été élargie, le transformant en mot « valise », utilisé notamment pour rendre compte de l'adaptation des techniques agricoles aux nouveaux environnements dans lesquels elles sont introduites (Khondker, 2004) et de l'adaptation des produits par les multinationales selon le pays à qui elles les destinent (Jourdan *et al.,* 2013).

3. Un macron est un signe diacritique en forme de barre suscrite, placée au-dessus, et servant à marquer les voyelles longues dans certaines langues.

Figure 1. Schéma synoptique de l'ouvrage sur les activités agricoles en Polynésie française

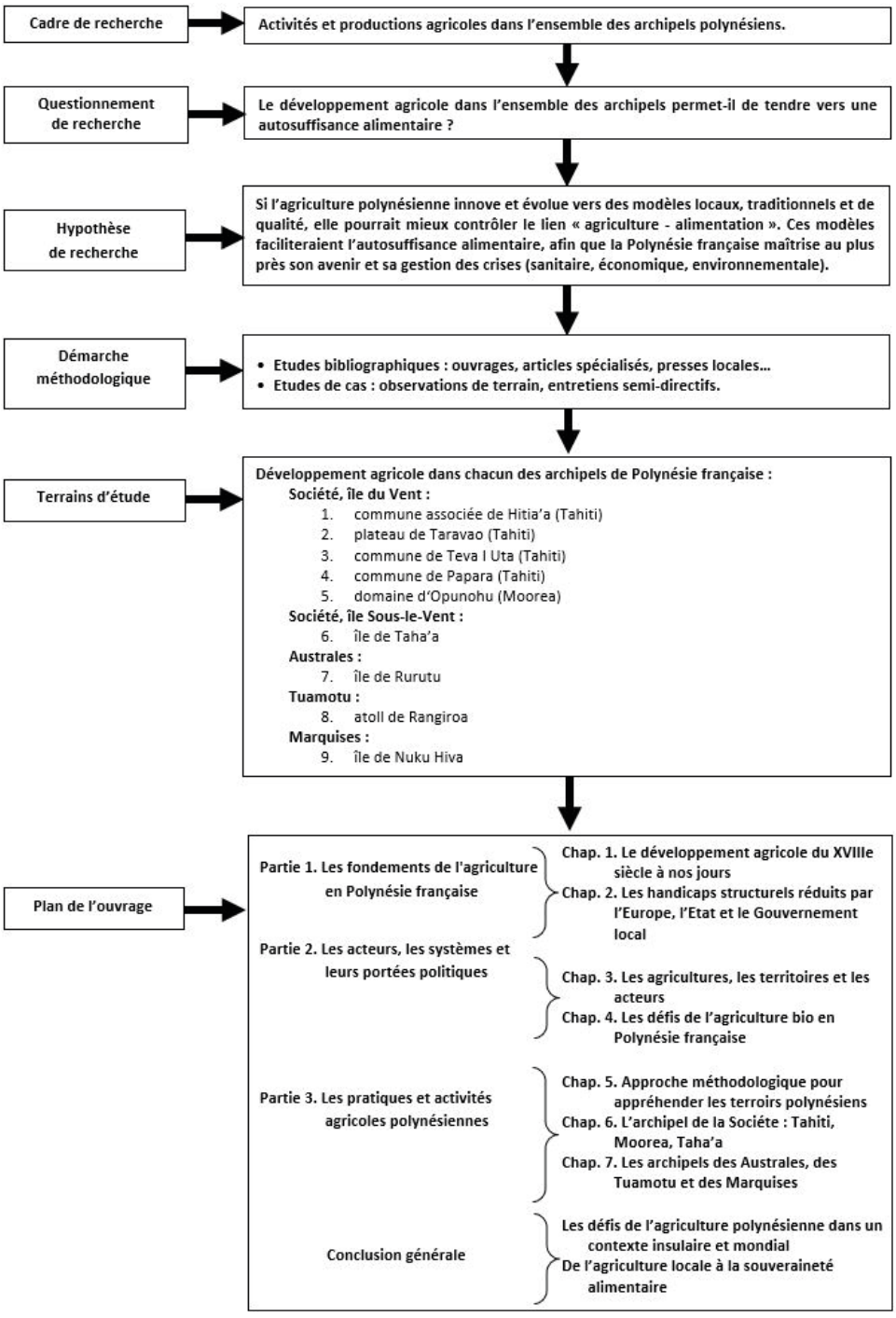

Partie 1

Fondements de l'agriculture en Polynésie française

« La propagande économique nous a formés au chacun-pour-soi, voire au chacun-contre-tous, et, après avoir changé notre responsabilité en pouvoir d'achat, elle nous presse de renier pour quelques sous ce à quoi nous croyons »,
Bernard Maris (2003 : 69).

Chapitre 1

Le développement agricole du XVIIIe siècle à nos jours : d'une économie de comptoir à une économie mixte

À la fin du XVIIIe siècle, l'évolution économique de la Polynésie française a connu une rupture, lors du « contact »[1] avec les Européens (Newell, 2010). En effet, au cours des XVIIe et XVIIIe siècles, ceux-ci explorent progressivement la Polynésie orientale (Bare, 1987). Ce n'est qu'en 1767 que l'île de Tahiti est abordée pour la première fois par un navire européen, celui du Britannique Samuel Wallis. Il est suivi, en 1768, par le Français Louis Antoine de Bougainville, en 1769 par le Britannique James Cook ainsi qu'en 1774 par le capitaine espagnol Domingo de Boenechea (Law *et al.*, 2019). En 1777, James Cook revient une troisième fois dans les îles de la Société. Malgré tout, la présence européenne reste épisodique et numériquement peu importante. Toutefois, lorsque les Européens débarquent à Tahiti, ils découvrent une population aux rites et aux mœurs très différents, tatouée, courtement vêtue (Tcherkezoff, 2004), jusqu'à remarquer l'abondance de fruits et légumes exotiques. Ces éléments amènent les explorateurs à comparer l'île au « Jardin de l'Éden »[2], tel Bougainville dans le chapitre IX de *Voyage autour du monde* publié en 1771.

Les deux civilisations[3] diffèrent, entre autres, par leurs cultures et leurs valeurs, notamment par le fait qu'en Europe, il fallait couvrir le corps et la nudité était considérée comme un « pêché ». Ainsi, la rencontre entre ces deux civilisations, qui s'ignoraient complètement jusque-là, a été un choc générateur de peur et de violence (Law *et al.*, 2019). D'ailleurs, au XVIIIe siècle, de nombreux ouvrages témoignant de l'engouement pour Tahiti n'auront que peu de rapport avec la réalité. Citons par exemple ceux de Nicolas Bricaire de La Dixmerie, *Le Sauvage de Taïti aux Français avec un envoi au philosophe ami des Sauvages* (1770), l'*Essai sur l'isle d'Otahiti : située dans la mer du*

1. Pour Law *et al.* (2019) « le mot de "contact" est préférable à celui de "découverte" pour qualifier ce qui s'est produit, à partir des années 1770, dans l'archipel te fenua raro mata'i 'e fenua i ni' a mata' i, appelé, à présent, "de la Société" ».

2. « Dès les premiers contacts avec les navigateurs européens, Tahiti a été perçue comme le Paradis terrestre, l'Éden retrouvé où se déverse la corne d'abondance de biens naturels dans une profusion de nourritures variées, selon les idées du naturalisme européen du dix-huitième siècle et la description du jardin d'Éden biblique. Tahiti devient la représentation de l'île mythique d'abondance naturelle, où la Nature offre spontanément, sans nul effort humain, ses plus beaux fruits à manger, comme à aimer » (Serra Mallol, 2005 : 150).

3. Nous appréhendons la civilisation comme l'ensemble des phénomènes sociaux et culturels propres à une société ou à un ensemble de sociétés.

Sud, et sur l'esprit et les mœurs de ses habitants (1779) de Julien Taitbout, l'*Histoire des Révolutions de Taïti* (1782) de Jean-Charles Poncelin de La Roche-Tilhac ou encore les *Lettres Taïtiennes* (1786) de Marie-Josèphe de Lescun dite Mme de Mombart, enfin, le *Supplément au Voyage de Bougainville*, sous-titré *Dialogue entre A et B sur l'inconvénient d'attacher des idées morales à certaines actions physiques qui n'en comportent pas*, rédigé par Denis Diderot et imprimé en 1796 à titre posthume. L'ensemble de ces ouvrages relève davantage des caractéristiques et des préoccupations des contemporains du siècle des Lumières en Europe, qu'il n'instruit sur l'authenticité anthropologique de Tahiti[4]. Cette production littéraire est davantage de l'ordre du fantasme et de l'interprétation ethnocentrique de l'époque, que de la démarche scientifique. Elle est « le point d'aboutissement d'une critique menée à l'encontre de toute absolutisation de la norme morale, au travers de la confrontation des "codes" civil, religieux et naturel » (Paschoud, 2015 : 47).

Au début du XIXe siècle, un commerce d'exportation se met en place. Quelques chefs polynésiens tirent profit du passage des navires en organisant le commerce de porcs[5], de produits vivriers, tel que des oranges, de l'huile de coco… (Maude, 1959 : 55-95). Ainsi, le commerce colonial se développe dans les îles de la Société, dont Tahiti constitue la plaque tournante du commerce dans le Pacifique Sud, ce lui valut le surnom de « métropole polynésienne » (*Tahiti metropolis of Polynesia*) selon Maude (1959 : 55). La société tahitienne passe alors « d'une économie de cueillette vivrière à une économie de cueillette marchande, de traite. L'agriculture tahitienne subit donc, dès cette époque, une première transformation » (Toullelan, 1982 : 214).

En 1815, la bataille de Fe'i Pi[6], évènement fondamental de l'histoire de la Polynésie d'après le « contact », marque « l'officialisation du christianisme et l'installation des Européens sur les terres polynésiennes » (Robineau, 1986 : 57-59 ; Laux, 2011). Sous l'influence des membres de la *London Missionary Society* présents depuis 1797, la Polynésie est étroitement liée aux intérêts anglais qui se manifestent par la présence de missionnaires[7] et de liens commerciaux avec des négociants originaires de la première colonie pénitentiaire du Pacifique à Port-Jackson en Australie (établie par la Grande-Bretagne en 1788 qui deviendra plus tard Sydney). Ces échanges marquent le premier bouleversement majeur de la société traditionnelle tahitienne, notamment par l'introduction d'alcools, d'armes, de maladies, puis le développement de distilleries et de la prostitution. En 1840, suite à l'amorce d'un processus de colonisation, une annexion coloniale débute aux Marquises, puis se poursuit à Tahiti et s'étend aux autres archipels. Delà, un protectorat français est établi en 1842, puis une colonie, avec la présence de colons militaires sous le règne de la reine Pomare IV. En 1880, cinquième et dernier roi de la dynastie, Pomare V, cède à la France le royaume de Tahiti et ses possessions. Dès cette annexion, les habitants acquièrent la nationalité française[8].

4. « Otahiti, Nave Nave Fenua / Tahiti, terre délicieuse », *Le Carreau de la Bulac*, 9 juillet 2018. https://bulac.hypotheses.org/6858.
5. De 1805 à 1826, la vente du porc salé fut le secteur le plus important du commerce tahitien (Maude, 1959 : 55-95).
6. La bataille de Fe'i Pi oppose les Oropa'a et les Teva, défenseurs de la « religion d'avant le contact », conduits par le roi Opuhara, face aux sujets de Pomare II qui bénéficie du soutien des armes à feu et de l'aide de missionnaires anglais.
7. Notons que la première forme écrite du tahitien est due à des missionnaires anglais à la suite de la traduction et de la publication de la Bible en langue anglaise et en langue tahitienne (Nicole, 1989).
8. « Selon l'article 3 de la loi d'annexion du 30 décembre 1880 sanctionnant la déclaration de cession du roi Pomare, "la nationalité française est acquise de plein droit à tous les anciens sujets du roi de Taiti" » (Trémon, 2013).